



Produits sanguins  
Cellules souches  
Tissus humains

Montréal, le 26 août 2022

PAR COURRIER  
PAR COURRIEL

Monsieur François Paradis  
Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
1045 rue des Parlementaires, Bureau 130  
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Motion de l'Assemblée nationale du 9 juin 2022 concernant Héma-Québec**

Monsieur le Président,

Héma-Québec a pris connaissance de votre correspondance en date du 13 juin 2022, concernant la motion qui la vise adoptée par l'Assemblée nationale du Québec, le 9 juin 2022. C'est avec un certain intérêt que nous avons reçu cette motion.

En effet, plusieurs informations et états de situation ont été régulièrement communiqués, tant au ministre de la Santé et des Services sociaux qu'à plusieurs intervenants du Système du sang du Québec au cours des derniers mois, dont le Comité de biovigilance et la Table de concertation en médecine transfusionnelle. Les sujets couverts concernaient, notamment, nos critères de qualification à un don de produit sanguin, nos actions pour une approche plus inclusive avec les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH) et les enjeux auxquels nous faisons face quant à l'approvisionnement en produits sanguins.

Sachez que le gouvernement connaît toutes nos démarches entreprises auprès des instances de réglementation fédérales. Cependant, il nous apparaît à propos de rappeler que suite à la réponse inattendue de Santé Canada à la soumission de la Société canadienne du sang (SCS) et des quelques conversations avec le ministère de la Santé et des Services sociaux depuis mai 2022, pour que nous accélérions les changements de critères pour les HARSAH, Héma-Québec a pris la décision de devancer le déploiement de la deuxième phase d'entrée en vigueur de ces changements du printemps 2023 à l'automne 2022 et ce, dans la mesure où Santé Canada répondra favorablement à notre demande – ce dont nous sommes confiants à la suite des échanges que nous avons eus avec ses représentants.

La motion de l'Assemblée nationale nous interpelle cependant à un autre égard. Il nous semble primordial de rappeler que la Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance contient des dispositions visant à assurer l'indépendance d'Héma-Québec à l'encontre de toute ingérence politique, afin que les décisions prises soient basées sur des avis d'ordre médical et scientifique, au bénéfice des receveurs et de leur sécurité. Nous vous rappelons que cette loi a été adoptée en 1998, à la suite du rapport de la Commission d'enquête sur l'approvisionnement en sang au Canada (Commission Krever), commission constituée en 1993 en réponse au scandale du sang contaminé au Canada dans les années 80 – le pire désastre qu'ait connu le Canada en matière de santé publique et qui a ébranlé tout le système du sang au pays.

Plus de 8000 Canadiens sont décédés après avoir reçu du sang contaminé de donneurs infectés par le VIH et l'hépatite C (VHC). Les victimes étaient principalement atteintes d'hémophilie, d'un autre trouble de la coagulation ou d'autres conditions (traumatisme, intervention chirurgicale, accouchement, cancer, etc.). Par ailleurs, quelque 20 000 personnes ont aussi contracté le virus de l'hépatite C par l'entremise de produits sanguins contaminés.

Héma-Québec porte dans son ADN cet événement tragique. Son rôle et ses responsabilités sont aussi de garder vive cette mémoire et de s'assurer que toute décision soit prise en fonction de la science pour protéger ceux qui ont le plus à perdre de nos actes : les receveurs. Ceci ne nous empêche aucunement de tendre vers une plus grande inclusion. Nous le croyons fermement et la science nous permet d'avancer vers ce but.

Des actions en ce sens ont d'ailleurs été amorcées depuis 2013, faisant dès lors d'Héma-Québec une organisation innovatrice tant au Canada que dans le reste du monde, notamment par l'initiative d'exécuter des prélèvements locaux de plasma destiné au fractionnement. Le changement de critère pour le passage à des critères non genrés a été obtenu par Héma-Québec de Santé Canada pour une première phase, soit pour le plasma destiné au fractionnement, dès mars 2022. Nous avançons et nous continuerons d'opérer en mode collaboration avec notre comité consultatif de la sécurité de calibre international, ainsi qu'un comité consultatif des receveurs, composé de membres d'associations représentant ceux qui bénéficient de façon régulière de nos produits sanguins.

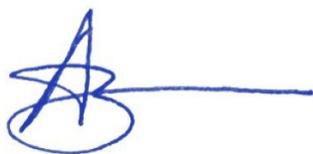
Dans sa motion, l'Assemblée nationale indique également s'inquiéter de la baisse d'achalandage cyclique pour les dons de sang. Nous y voyons une probable méconnaissance du système d'approvisionnement en sang et en produits sanguins. Notre système repose en effet sur une base fondamentale codifiée dans notre code civil : tout don de produit biologique d'origine humaine ne peut être rémunéré au Québec. Notre approvisionnement dépend ainsi de la générosité et de la disponibilité de donateurs bénévoles. Nous sommes en ce sens, comme tous les pays, à devoir conjuguer avec des périodes plus difficiles, dont celles des vacances estivales et de la période des Fêtes. Différents événements peuvent également avoir un impact, comme une pandémie mondiale et des mesures sanitaires mises en place.

À ce sujet, depuis la levée de la plupart des mesures sanitaires en lien avec la pandémie de COVID-19, la période estivale 2022 est particulièrement critique partout dans le monde. Dans le reste du Canada, aux États-Unis, en France, en Angleterre, notamment, les banques de sang ne présentent qu'une réserve de deux à quatre jours. Celle d'Héma-Québec se maintient en moyenne à six à dix jours, grâce à l'intensité des multiples efforts de nos différentes

équipes, et dont il est important de saluer l'engagement alors que nous sortions d'une pandémie qui a été particulièrement éprouvante.

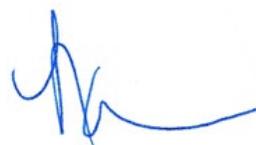
Pour terminer, nous sommes sensibles au fait que les membres de l'Assemblée nationale pourraient apprécier une présentation sur le système d'approvisionnement en produits sanguins et autres produits biologiques au Québec pour les amener à mieux le comprendre. C'est avec grand plaisir que nous le ferions. S'ils souhaitent également profiter de l'occasion pour tenir une grande Collecte de sang de l'Assemblée nationale au bénéfice des Québécois et des Québécoises, nous pourrions y voir et la planifier avec eux.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



---

Anne Bourhis, Ph. D.  
Présidente du conseil d'administration  
Héma-Québec



---

Nathalie Fagnan, CPA, IAS.A  
Présidente et chef de la direction  
Héma-Québec

C.C. : M. François Legault, Premier ministre du Québec  
M. Christian Dubé, Ministre de la Santé et des Services sociaux